

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

ANOULD, BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY, FRAIZE, MANDRAY, PLAINFAING,  
SAINT-DIÉ DES VOSGES, SAINT-LEONARD, SAULCY-SUR-MEURTHE, TAINTRUX.

1 rue Carbonnar 88100 SAINT DIE DES VOSGES

☎ 03.29.52.65.56

Courriel : [contact@cc-saintdie.fr](mailto:contact@cc-saintdie.fr)

## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 21 Janvier 2015

Le Conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saulcy-sur-Meurthe, le **Mercredi 14 Janvier 2015 à 20 heures**, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté de Communes.

**Présents** : *Anould* : Alain DEMANGE, Michèle PERRIN. *Ban-sur-Meurthe-Clefcy* : Sylvia DIDIERDEFRESSE. *Fraize* : Jean-François LESNE, Marie-Christine BOURGARD, Jean Pierre QUINANZONI. *Mandray* : Emmanuel LAURENT, *Plainfaing* : Patrick LALEVEE, Anne-Marie JACQUES. *Saint-Dié-des-Vosges* : David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Bruno TOUSSAINT (a pris part au vote à la délibération n° 2015/01/08), Marc FRISON-ROCHE, Françoise LEGRAND, Patrick ZANCHETTA, Gina FILOGONIO, Caroline PRIVAT, Jean-Paul BESOMBES, Jacqueline THIRION, GUGLU Mustafa, Serge VINCENT, Christine URBES, Jean-Louis BOURDON, Nathalie TOMASI. *Saint-Léonard* : Marc MADEDDU. *Saulcy-sur-Meurthe* : Jacques JALLAIS, Fanny WAGNER, Pascal THOMAS. *Taintrux* : Jean-Luc DIEUDONNE, Annabelle SAYER.

**Excusés ayant donné procuration** : Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE, Virginie THOMAS (Anould) à Michèle PERRIN, Jean Marie BARADEL (Fraize) à Jean François LESNE, Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean Paul BESOMBES, Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à Claude KIENER (jusqu'à la délibération n° 2015/01/07).

**A été nommée secrétaire** : Mme Fanny WAGNER.

Nombres de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : **35** ♦ Présents : **30** ♦ Votants : **35**

Date de la convocation : **Mercredi 14 Janvier 2015.**

### **2015/01/01- PERIMETRE DU SCOT.**

Le Conseil communautaire décide de proposer le projet de périmètre de schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Massif des Vosges et de soumettre cette proposition à l'ensemble des Communautés de communes.

*Vote à l'unanimité.*

### **2015/01/02- CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN (URBANISME).**

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mise en place d'un service commun entre la Communauté de communes et les communes dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme et de valider les tarifs par équivalent de permis de construire pour l'année 2015 à savoir :

Pour les communes membres :

- Tarif unique de 110 € avec l'article 6 c'est-à-dire avec le contrôle, déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux, recolement, attestation de non contestation de la conformité des travaux.

Pour les communes non membres :

- 110 € si la convention est sans l'article 6 c'est-à-dire sans le contrôle déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux, recolement, attestation de non contestation de la conformité des travaux.
- 120 € si la convention est avec l'article 6 c'est-à-dire avec le contrôle, déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux, recolement, attestation de non contestation de la conformité des travaux.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/03-MODIFICATION DES STATUTS ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE « POLITIQUE DU LOGEMENT ».**

Le Conseil communautaire décide de prendre une compétence supplémentaire intitulée « Mise en œuvre d'une politique du logement dans le cadre du programme Habiter mieux en Deodatie » et de définir l'intérêt communautaire de la dite compétence.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/04- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME HAUTES VOSGES NATURE- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2014.**

Le Conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 6 048,11 € à l'Office de Tourisme Hautes Vosges Nature pour lui permettre de solder ses comptes avant sa dissolution, dans le cadre de la création d'un office de tourisme intercommunal et de modifier le budget annexe « Tourisme » 2014.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/05- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES.**

Le Conseil communautaire approuve la décision modificative sur le budget annexe ordures ménagères.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/06- DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil communautaire approuve la décision modificative sur le budget principal.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/07-APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT ET DETERMINATION DU MONTANT DEFINITIF A L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DU A CHAQUE COMMUNE MEMBRE POUR L'ANNEE 2014.**

Le Conseil communautaire approuve le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2014 et décide de fixer le montant définitif de l'attribution de compensation attribuée à chaque commune membre pour l'année 2014.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/08- DETERMINATION DU MONTANT PROVISOIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DU A CHAQUE COMMUNE MEMBRE DE LA CCSDDV POUR L'ANNEE 2015.**

Le Conseil communautaire approuve le montant provisoire des Attributions de Compensation qui seront versées aux communes membres.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/09- POLE DE L'ECO-CONSTRUCTION : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE FORMATION (LOCAUX ET MATERIELS).**

Le Conseil communautaire décide de fixer pour 2015 la participation aux frais de fonctionnement des locaux du PECV en fonction de sa capacité d'accueil.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/10- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA SPHERE.**

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec la SPHERE pour le réemploi des divers équipements domestiques déposés par les usagers dans les déchetteries communautaires et encore utilisables après réparation éventuelle.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/11-TOURISME : CREATION DE DEUX POSTES.**

Le Conseil communautaire décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, deux emplois permanents d'adjoints administratifs principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour des temps de travail hebdomadaires respectifs

de 30 heures et 20 heures pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein de l'Office de Tourisme intercommunal.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/12- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA CCSDDV VERS L'EPIC.**

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de mise à disposition des personnels de la CCSDDV à l'EPIC.

*Vote à l'unanimité.*

**2015/01/13- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE SAINT-DIE-DES-VOSGES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des personnels de la ville de Saint-Dié-des-Vosges à la CCSDDV.

*Vote à l'unanimité.*

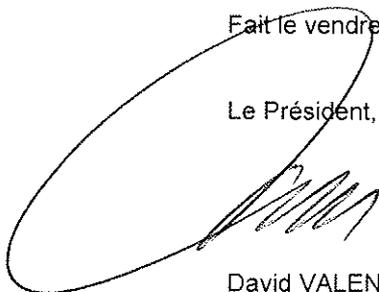
**2015/01/14-ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES DE MOINS DE 20 ANS.**

Le conseil communautaire institue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en faveur du personnel territorial de la CC de Saint Dié-des-Vosges l'allocation aux parents d'enfants handicapés ou infimes âgés de moins de 20 ans.

*Vote à l'unanimité.*

Fait le vendredi 23 janvier 2015,

Le Président,



David VALENCE

